

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des Libéraux Valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT

Suisse : Un an fr. 6. — Six mois fr. 3 50
Trois mois fr. 2 50.

Etranger : (Union postale) fr. 11 50

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY

ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES

la ligne ou son espace :
Canton 15 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct.
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à Sion, Lausanne, Genève, et à l'Imprimerie du journal

La campagne des assurances

Les réunions où l'on discute les assurances fédérales se multiplient de plus en plus et toutes ou presque toutes prennent des résolutions favorables à la loi. Cela pourrait faire croire que l'opposition est anéantie et que les conférenciers et autres orateurs de ces réunions sont parvenus à rallier à l'assurance obligatoire jusqu'aux signataires eux-mêmes des listes référendaires.

Il ne faudrait pas toutefois être trop optimiste et s'exagérer l'efficacité de ces assemblées qui ne sont guère fréquentées que par des convertis d'avance et dont l'influence sur le gros public est assez restreinte.

Au reste, il est un point que les orateurs de ces réunions ne font qu'effleurer, par la bonne raison qu'il reste pour eux assez obscur, c'est celui des frais que la nouvelle institution occasionnera aux intéressés (patrons et ouvriers). Le taux de l'assurance pour les diverses industries n'est pas encore déterminé, il ne pourra l'être même avant longtemps, et c'est là cependant ce qui préoccupe le plus la grande masse

des citoyens. Comme le faisait remarquer fort justement, l'autre jour, un de nos confrères, l'électeur est moins frappé des déficiences du projet fédéral — il serait surprenant qu'une œuvre aussi complexe n'en eût pas — que des sommes qu'il lui coûtera, s'il est astreint, soit comme employeur, soit comme employé ou comme travailleur libre, à l'assurance. Il avait voté de confiance, en 1890, le principe de solidarité sociale dont la nouvelle loi est une application. Les Chambres se sont donné beaucoup de peine pour construire un édifice approprié aux circonstances et aux mœurs de notre pays; elles l'ont fondé sur la prévoyance, ainsi qu'il sied pour un peuple libre; elles ont tenu compte autant que possible des revendications de tous; elles ont réparti la dépense de la manière qu'elles ont jugé le plus équitable; mais elles n'ont pu éviter qu'il revint fort cher.

L'industriel, le négociant, l'agriculteur, le maître d'état, le grand ou le petit patron ne sait pas encore exactement ce que coûtera l'assurance, mais il peut déjà prévoir qu'elle grèvera très sensiblement son budget. Qu'il ait quelques commis dans ses

bureaux, quelques ouvriers dans un atelier, quelques manœuvres sur un chantier, ou des domestiques dans ses champs, sa dépense se chiffrera annuellement par des centaines de francs. Qu'il ait une fabrique, une usine quelconque, son imposition s'élèvera à des milliers de francs et mangera une partie notable de son gain. De son côté, l'assuré, l'employé, l'ouvrier, le valet de campagne se demande avec appréhension si, dans beaucoup de cas, le poids de l'assurance ne tombera pas sur lui, si l'application de la loi n'aura pas pour conséquence d'empirer les conditions dans lesquelles il gagne sa vie. Le travailleur libre, le journalier constate à son tour que, s'il est obligé à l'assurance par décision d'une caisse d'arrondissement, il devra payer à lui seul toute la prime, c'est-à-dire, s'il gagne 3 fr. par jour, de 27 à 36 fr. pour l'assurance-maladie et 14 francs 40 pour l'assurance-accidents; s'il gagne 4 fr., il devra payer de 36 à 48 francs pour l'assurance maladie, et 19 fr. 20 pour l'assurance-accidents. Ce sont là des sommes pour un ménage d'ouvriers. Ceux qui jouissent d'une bonne santé et qui travaillent dans des mé-

tiers où les accidents sont rares auront peine à se convaincre de la nécessité de faire d'aussi grands sacrifices et le plus noble idéal de solidarité humaine risque fort de ne pas prévaloir devant une réalité aussi pressante. L'assurance sociale est une belle chose, mais lorsqu'on n'a que des ressources limitées, lorsqu'on noue tout juste les deux bouts, lorsqu'on est pauvre, n'est-on pas excusable de songer à son intérêt immédiat plutôt qu'à des possibilités lointaines, à la difficulté de payer l'impôt plutôt qu'à des maladies et à des accidents qu'on espère bien éviter; cette préoccupation n'est-elle même pas légitime?

Ainsi raisonnent un grand nombre de nos compatriotes; car, pour la plupart d'entre eux, l'assurance d'Etat n'est plus, comme avant 1890, une question de principe, elle est devenue une question d'argent.

S'ils veulent en apprécier les mérites au point de vue humanitaire et social, ils devront se dégager un peu de leur intérêt personnel, comme le conseille l'évêque de St-Gall dans une brochure qu'il vient de publier et que nous annonçons plus loin.

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

Le

Capitaine Ripaille

ROMAN DE CAPE ET D'ÉPÉE

PAR

ARMAND D'ARTOIS

— Voici le fait, bon Christophe, répondit paternellement Lazare. J'ai besoin, ce soir, d'une douzaine de braves garçons qui n'aient peur ni de se faire trouer la peau, ni de crever quelques pourpoints, et j'ai immédiatement pensé à vous, mes nobles amis.

— La! vociféra Hermann-Tête-Plate.

— Si! exclama Masaccio, le Corse.

— Bon! ajouta Christophe, mais tout dépend du prix.

Un murmure approbateur accueillit cette réflexion judicieuse.

— Si on ne vous payait que votre peau, mes très chers, reprit Lazare, je n'aurais pas besoin de vous offrir grand-chose; mais celui qu'il s'agit de supprimer n'est pas le premier venu. Aussi suis-je chargé de donner à chacun de vous deux pistoles d'avance et autant après le coup.

— Ce qui fait quatre pistoles en tout? dit Christophe.

— Tu comptes comme un ange, approuva Lazare.

— C'est peu, dit Masaccio.

— C'est maigre, dit Hermann.

— Toi, Hermann, tu te plains toujours et c'est toi qui fais le moins de besogne, s'écria Lazare. Tu te caches derrière les autres, quand il y a des coups à donner ou à recevoir, mais pour le butin tu es le premier.

— Der Teufel! hurla Hermann en se levant furieux et en envoyant un gobelet à la tête de Lazare.

— Maladroît! dit celui-ci en esquivant le coup. Es-tu donc déjà ivre? Mais ne te fâche pas, Tête-Plate: avec ton air bête, c'est encore toi le plus malin.

— La, approuva Hermann en se rasseyant.

— Or, mes nobles amis, reprit le secrétaire du comte de Marnhac, cette somme de quatre pistoles serait réellement dérisoire, s'il n'y avait pas l'espoir d'un butin très considérable. Car, n'oubliez pas ceci, celui dont il s'agit de se débarrasser a une valise bien garnie.

— A la bonne heure! s'écria Christophe Lampourdas.

Et toute la bande répéta après lui:

— A la bonne heure!

— Ainsi, c'est entendu. Vous êtes à moi; vous m'obéirez en tout?

— Tope! hurlèrent quinze voix formidables.

— Eh bien, alors, caissons, dit Lazare. Et, d'abord, faisons renouveler nos provisions de vin. Holà! mari de la plus délicate créature qui soit sous le soleil, nos verres sont vides, à boire!

Laissons, pour le moment, Lazare et ses nobles amis causer de leurs affaires et mettre à sac la cave de Jérôme Bougard, aubergiste et passeur de Meung-sur-Loire, et transportons-nous sur la grande route de Blois à Orléans, où, dans la poussière soulevée par le pas des voyageurs, une grande

litière portée par deux chevaux, selon la coutume du temps, et escortée de valets armés cheminait paisiblement. Les rideaux de cuir étaient fermés, sans doute pour permettre à la personne qui était dedans de sommeiller à l'abri des rayons du soleil. A côté de la litière, un jeune cavalier d'une mâle prestance, qu'il n'était pas difficile de reconnaître pour un gentilhomme, faisait caracoler son alezan, et se penchait parfois vers la litière, comme pour s'assurer que rien d'anormal ne se passait à l'intérieur.

Ce jeune cavalier s'appelait le comte René de Rouvray, gentilhomme périgourdin appartenant à la religion réformée, et la personne qu'il accompagnait était sa femme.

Marié depuis deux ans à noble demoiselle Blanche de Cressac, fille d'un des plus énergiques soldats de l'armée protestante, compagnon d'armes de Coligny et d'Antoine de Bourbon, le comte de Rouvray était lui-même, quoique bien plus jeune qu'eux, l'ami de Coligny, de Lanoue et des chefs du parti. Le roi de Navarre, qui l'estimait pour sa bravoure et qui l'aimait tendrement, avait coutume de dire: « Si j'étais, ce que je ne

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Il est porté un arrêté convoquant les assemblées primaires du district de Martigny pour le 4 mars prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un député en remplacement de M. Valentin Gay-Crosier, décédé.

— Est ratifiée la convention passée entre le conseil bourgeois et le conseil municipal de Monthey, concernant l'acquisition par la commune de Monthey des sources de Chindonnaz destinées à l'alimentation de la ville.

Les évêques et les assurances — Nous avons déjà annoncé que les évêques de la Suisse allemande se proposaient d'intervenir en faveur des projets d'assurances. Mgr Egger, évêque de St-Gall, vient de publier une brochure dans laquelle il recommande très chaudement aux catholiques d'accepter les projets Forrer.

Vu l'importance de la matière, notre évêque Mgr Abbet ne peut moins faire que de suivre l'exemple de son savant collègue.

Nous attendons avec impatience son opinion sur un sujet aussi important.

Nominations militaires — Le Conseil fédéral vient de procéder à un certain nombre de promotions et de mutations dans le corps des officiers du service territorial et des étapes; nous relevons les suivantes pour ce qui concerne le Valais:

Le lieutenant-colonel Pellissier, à St-Maurice, qui était à disposition, est nommé chef d'état-major de l'arrondissement territorial I.

Le capitaine Charlet Blanc, à Lutry, est attaché au commandant de la gare de Sion.

Les fortifications de St-Maurice seront prochainement dotées de deux pièces de 15 cm. et probablement de quelques obusiers de même calibre. Ces canons sont depuis longtemps à Thoun et ils avaient déjà servi aux essais qui ont précédé la création de l'artillerie de position. Mais c'est la première fois qu'on mettra en batterie en Suisse, des pièces d'un calibre dépassant 12 cm.

Forces motrices — Dimanche l'assemblée primaire de la commune de Nendaz a voté, par 414 voix contre 102, la concession des eaux de la Prinze à MM. Dumont & Cie, à Sion, qui se proposent, avec un consortium, d'utiliser la magnifique chute de cette rivière pour la fabrication du carbure de calcium et du phospho-carbure.

Le bétail suisse et l'Exposition — Le comité français des épizooties ayant maintenu ses exigences relativement à la participation du bétail suisse à l'Exposition universelle de Paris, les comités des fédérations suisses d'élevage de la race tachetée rouge et de la race brune, ceux des éleveurs du Simmenthal et ceux des éleveurs de la race de montagne des cantons des Grisons et du Valais ont déclaré refuser toute participation à l'Exposition.

Dans ces conditions, le Conseil fédéral a autorisé son département de l'agriculture à décliner une participation du bétail suisse à l'Exposition universelle de Paris, et à interdire l'institution, sur le territoire suisse, d'une quarantaine sous la surveillance de vétérinaires français.

Sion — Fermeture des magasins les dimanches et jours de fête — La séance à laquelle avaient été convoqués les négociants de Sion, au sujet de la fermeture des magasins l'après-midi des dimanches et des jours de fête, a eu lieu mercredi soir au Cercle des Arts et métiers. Les industriels ont répondu avec assez d'impressionnement à l'appel qui leur avait été fait.

Le président ouvre la séance et indique le but de la réunion qui est de donner aux négociants un jour de repos bien mérité et de leur permettre de passer au moins un jour par semaine en famille. Dans plusieurs villes de la Suisse les magasins sont fermés les dimanches après-midi et les affaires n'en vont pas plus mal. Mais comment devons-nous nous y prendre afin que cette fermeture ait lieu d'une manière générale? La loi du 30 novembre 1882 concernant le repos des dimanches et des jours de fêtes religieuses ordonne à l'art. 1: Le dimanche est proclamé jour de repos public, et prescrit à l'art. 6 que pendant toute la durée des offices paroissiaux du matin les magasins doivent être fermés. L'art. 7 ajoute: La défense contenue à l'article précédent peut être étendue par l'autorité municipale aux offices de l'après-midi.

La municipalité ne peut donc pas ordonner par règlement la fermeture des magasins pour tout l'après-midi, et il faudrait, pour qu'elle pût le faire, que le Grand Conseil votât un article additionnel dans ce sens.

La discussion qui suivit fut très intéressante et l'on passa aux résolutions.

La question: *En principe, voulez-vous que les magasins soient fermés l'après-midi des dimanches et des jours de fête* est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée décide ensuite de demander, par voie de pétition, au Grand Conseil, d'adopter à la loi du 30 novembre 1882 un article additionnel

nel autorisant les communes d'ordonner par règlement de police la fermeture des magasins l'après-midi des dimanches et des jours de fête si les 3/4 des négociants le demandent.

Une liste sera en outre passée à chaque négociant afin de voir quels sont ceux qui veulent déjà s'engager pour cette année à fermer leurs magasins ci-haut mentionnés dès 1 heure de l'après-midi jusqu'au lendemain.

Fête de gymnastique — La section de Sion de la Société fédérale de gymnastique donnera avec le dévoué concours de la Sédudoise, les dimanches 25 février et 4 mars prochains, à 2 1/2 heures de l'après-midi au théâtre une grande représentation qui promet d'être très réussie si nous en croyons le programme, qui comprend des exercices variés et intéressants de gymnastique alternant avec les meilleurs morceaux du répertoire de l'excellente fanfare.

Le prix des places est de 1,50 les réservées, 1 fr. les premières et de 0,60 les galeries et moitié prix pour les enfants.

On peut se procurer des billets chez M. Kalbermatten, relieur, et chez Mme Vve J. Boll.

Ajoutons que le soir, à 8 heures, la section donnera à la halle de gymnastique un bal et une soirée familière auquel tous les membres sont cordialement invités.

Le public Sédunois, toujours si empressé à payer de sa personne pour encourager les généreuses initiatives, se fera, nous n'en doutons pas, un plaisir de venir applaudir nos braves et vaillants gymnastes et notre excellente musique „La Sédunoise“.

Un ami des gyms.

Laiterie de Sion — La Société de la laiterie de Sion vient de tenir, ces jours derniers, à l'hôtel du Midi, son assemblée générale; connaissance lui a été donnée du rapport de son comité sur la situation telle qu'elle résulte du dernier exercice 1899.

D'après ce rapport, qui est imprimé, le bénéfice net à distribuer entre les porteurs de parts est de fr. 10,379,90, dont la répartition suivante a eu lieu:

1) Aux porteurs de parts, le 5% des 197 parts valant fr. 94, soit fr. 4,70	925,90
2) Aux fournisseurs de lait 0,01 3/4 de centime par litre, soit pour 480,668,5 l.	8411,69
3) A compte nouveau	1042,40
Total fr. 10,379,90	

Voici d'autres chiffres intéressants: Il a été reçu en 1899 483,266 litres de lait, qui ont produit 5905 kg. 5 de fromage pour un total de 4509 fr. 95 et 2110 kg. de beurre qui ont rapporté 5238 fr. 10.

Ajoutons que le total du lait ap-

porté à la laiterie depuis sa fondation s'élève à 5,373,408,5 litres, accusant chaque année une augmentation de production.

Les frais généraux, soit d'administration, se sont élevés à fr. 4054,47, dont la plus forte moitié (2050 fr. 30) ont été absorbés par le salaire et la gratification des employés.

Il résulte de ce bilan que la marche de la laiterie est très satisfaisante et qu'un avenir prospère lui est doré et déjà réservé, grâce au dévouement du comité de la laiterie qui a droit à juste titre aux remerciements de la société.

Un sociétaire.

Des bords de la Dranse — (Corr.) — Je suis encore à me demander ce que notre cher *Ami du Peuple* veut dire dans son numéro du 17 février dernier. Vraiment, il se donne beaucoup de peine pour n'aboutir à rien, sauf à verser de l'huile sur le feu. Il faut aussi avoir un esprit supérieur pour parvenir à débrouiller le sens de cette belle prose.

Il paraît que ce cher *Ami* n'a pas réfléchi, dans ce moment-là, que les Quarante heures approchaient et que l'on devait se confesser des jugements téméraires.

A l'exemple de Jésus-Christ qu'il nous dit représenter sur la terre, „mais que bien souvent il oublie“, il devrait s'occuper un peu plus de ce qui le concerne et se souvenir que c'est toujours avec du miel que l'on attire les mouches!....

Enfin, puisque vous faites décidément fausse route quant aux articles du *Confédéré*, permettez que je vous donne un petit conseil, mon cher *Ami*: Daignez tourner vos regards vers le beau sexe, car, vous devez savoir, mieux que tout autre, que les grands orages qui ont éclaté cet hiver viennent de ce côté et que là aussi vous devriez trouver le ou les auteurs que vous cherchez.

Pour ce qui regarde la lecture des journaux, nous lirons toujours ceux qu'il nous plaira, à moins que, pour nous instruire, vous vouliez nous envoyer en plus votre *Ami* gratis, comme vous le faites pour quelques-uns. Toutefois, nous ne vous promettons pas de le lire, parce que nous craignons de nous troubler la vue et d'être obligés de porter des lunettes.

Ainsi donc, mon cher *Ami*, je pense vous avoir mis sur la bonne piste et vous souhaite bonne chance.

Un ami de la charité chrétienne.

— Aux correspondants *Aue* et *Fin de l'Ami* — Vous vous imaginez que c'est nous qui avons écrit sur votre compte dans le *Confédéré*.

Et sur des suppositions vous partez en guerre bêtement contre nous dans l'*Ami*.

serai jamais, le roi de France, Rouvray serait le premier que je ferais maréchal.

Or, au moment où commence notre récit, Henri venait d'épouser sa cousine, Marguerite de Valois, et, comme il se croyait bien en cour, il avait voulu présenter au roi le comte de Rouvray, espérant que, pour l'amour de lui, Charles IX, son beau-frère, ferait la fortune de son ami, bien qu'il fût huguenot. Aussi, avait-il expédié courrier sur courrier en Périgord, où le jeune comte passait sa lune de miel, et chaque courrier apportait au château de Rouvray, avec les amitiés d'Henri de Bourbon, l'ordre de venir le rejoindre à Paris.

Longtemps le comte avait éludé cet ordre. Blanche venait de lui donner une fille, et il ne voulait quitter ni sa chère femme, ni le petit ange blond qui avait été nommé Renée et qu'il adorait. Enfin, sur un dernier ordre plus pressant, il s'était décidé à partir; mais il emmenait avec lui ses deux trésors, la comtesse et son enfant.

Voyageant à petites journées afin de leur épargner la fatigue, il avait pris une escorte de serviteurs dévoués, car les chemins n'étaient pas très sûrs, ainsi que nous

l'avons dit plus haut, à cette époque où la trêve jetait sur les routes les soldats des deux armées, tout prêts à devenir larrons et pillards.

Le jour tombait lentement. Le crépuscule enveloppait la campagne solitaire. Et la litière, toute seule sur la route, continuait son voyage monotone et silencieux.

— René, dit tout à coup une voix douce à l'intérieur de la litière, où sommes-nous?

— Bientôt à Meung, ma chérie, répondit le jeune homme, en s'approchant et en écartant les rideaux. Là, nous passerons la Loire et dans une heure ou deux nous arriverons à Orléans, où nous coucherons.

— Comme c'est long, ce voyage! soupira la comtesse.

— Un peu de patience, madame, répondit en souriant le comte. Encore trois jours, au plus, et nous entrerons par la porte Saint-Honoré dans ce grand Paris, où est la cour — la cour dont vous serez la plus belle.

— Flatteur! reprit doucement Blanche. Et elle tendit à son mari une main qu'il baisa tendrement.

— Et Renée, est-elle sage?

— Elle dort, la pauvre chérie.

— Tu es fatiguée?

— Un peu.

— Je vais faire presser le pas à nos hommes, dit le comte, afin d'être plus tôt au gîte.

Et sur un ordre de lui, la petite troupe activa sa marche.

Pendant ce temps, dans l'auberge de Jérôme Bougard, les nobles amis de Lazare Rochepain, après avoir terminé leur conciliabule, s'étaient fait servir une quantité considérable de bouteilles, dont les cadavres, mis à sec, jonchaient le sol.

— Holà, des dés! cria Hermann.

— Oui, bonne idée! s'exclama Lazare. Holà, Jérôme! des dés!

— Des dés, répétèrent en chœur les soudards.

Jérôme apporta des cornets de dés, de nouvelles bouteilles et se retira.

Les parties s'organisèrent. Lazare, qui semblait attendre quelqu'un, laissa ses nobles amis se livrer au plaisir du jeu, et alla s'installer auprès de la fenêtre qui donnait sur la route.

Hermann et Christophe jouaient ensemble.

— Huit! fit Christophe en jetant les dés sur la table.

— Douze! riposta Hermann en ramassant prestement l'argent du Gascon.

— Onze! répéta Christophe, dont la figure s'éclaira.

— Douze! fit encore l'Allemand, sans se déconcerter.

La partie continuait.

— Neuf!

— Douze!

C'était toujours Hermann qui amenait *souvent*, ou double-six.

— Voleur! fit tout à coup Christophe en jetant au nez d'Hermann le cornet qu'il tenait à la main.

Il y eut un remue-ménage indescriptible, mais personne ne mit le holà.

— Der Teufel! s'écria Hermann, dont le blême visage prit une teinte verdâtre.

Et deux longues rapières sortirent du fourreau et commencèrent à s'entrechoquer, à la grande joie de la masse des soudards.

(A suivre)

Eh bien ! croyez ce que vous voudrez, mais nous ne sommes pour rien dans la polémique que vous avez engagée avec le *Confédéré* ou ses correspondants.

Cependant nous estimons avec beaucoup d'autres que vous avez perdu une belle occasion de vous taire et de cacher votre dépit.

Vos prédécesseurs n'auraient pas agi ainsi; d'ailleurs ils n'y auraient pas donné occasion!... Ils valaient mieux que vous, pharisiens...

Nous ne relèverons qu'une chose de tout ce que vous faites insérer dans l'*Ami*:

Vous dites que nous ne fréquentons pas, ou pas suffisamment, la messe: c'est possible. Nous avons une famille à nourrir, nous, et nous la nourrissons nous mêmes... Nos prières seront d'autant meilleures, pensons-nous, qu'elles ne sont pas salariées, et que nous ne sommes ni pensionnés ni logés, pour aller prier.

Qui travaille, prie.

Trabetzel.

Conférence d'instituteurs

Mardi, 20 février, les instituteurs du district de Martigny étaient réunis en conférence à la salle de la maison de commune à Charrat. Malgré l'inclémence du temps, tous répondirent à l'appel, sauf trois dont l'absence avait été dûment justifiée.

La conférence était présidée par M. l'inspecteur scolaire P.-Jos. Rouiller; étaient aussi présents: le conseil communal et la commission scolaire de Charrat, ainsi que M. le prieur de Martigny, M. le curé de Saxon, M. François Giroud, président de la Société valaisanne d'éducation.

En ouvrant la séance, M. le président de la conférence a remercié d'abord les membres honoraires d'être venus encourager les instituteurs par leur sympathique présence, puis a donné lecture de lettres et télégrammes par lesquels certaines notabilités exprimaient le regret de ne pouvoir assister à la réunion et formaient les meilleurs vœux pour sa pleine et entière réussite. Il rappela aussi la mémoire du regretté M. Hopfner, directeur de l'École normale, et invita l'assemblée à se lever en signe de deuil.

Après la réélection du bureau, nommé l'année dernière à Martigny-Bourg, le secrétaire donna lecture du résumé des travaux des instituteurs sur le sujet mis à l'étude l'année précédente; il n'a fourni, pour ainsi dire, matière à aucune critique; puis, quelques récents, appelés par le sort, lurent leurs compositions sur le sujet suivant: 1° Examen d'émancipation. 2° Cours de répétition. 3° Cours préparatoire au recrutement. 4° Pénalités.

Ces sujets fournirent matière à d'assez vives discussions, au cours desquelles prirent part presque tous les instituteurs et quelques membres honoraires. Tous les maîtres d'écoles primaires ont fait ample provision des conseils qui leur ont été donnés, se promettant de les mettre immédiatement en pratique.

Conformément à l'ordre du jour, la conférence a abordé ensuite la discussion d'un nouveau règlement de la Société valaisanne d'éducation, présenté par M. le président Giroud; sauf modification de deux alinéas, tous les statuts de ce règlement ont été admis.

A 12 heures la séance pédagogique a pris fin après une matinée on ne peut plus laborieusement et utilement employée.

La deuxième partie de la journée s'est passée au buffet de la gare, où un banquet des mieux servis attendait les membres de ce petit congrès scolaire. Toasts, paroles d'amitié et d'encouragement, chants patriotiques et humoristiques, vins généreux se sont succédés avec un entrain charmant.

Nos remerciements bien sincères aux dévouées autorités de Charrat pour

la généreuse et cordiale réception qu'elles nous ont faite; nous en conserverons toujours le meilleur souvenir.

Nous n'oublierons pas non plus de remercier les gracieuses et aimables demoiselles de la localité qui, grâce à leur talent pour la musique, ont aussi contribué pour une large part à égayer cette petite fête qui laissera à tous un excellent souvenir.

Un participant.

Pain complet et pain cuit

(*Corr.*) — Le *Confédéré* a certainement cru faire un grand plaisir à ses lecteurs de Martigny en leur annonçant l'ouverture prochaine d'une nouvelle boulangerie ayant en vue la fabrication du pain complet.

Je crains qu'il ne se trompe. Je crains que la plus grande partie des consommateurs, ceux pour lesquels le pain est à la fois un aliment et un *régul*, ne veuillent pas rompre avec des habitudes contractées depuis longtemps. Il leur faut absolument du pain blanc, et même archi-blanc, cette couleur étant pour eux le caractère distinctif du pain de première qualité. Allez donc les convaincre du contraire!

A ce propos, permettez-moi de vous narrer une histoire *vraie* qui s'est passée il y a quelque cinq à six ans. Le *Petit Journal*, toujours habile à varier son menu journalier, s'avisait un beau jour de servir à son million de lecteurs le *pain complet*. C'est-à-dire que, dans une série d'articles, il prouva le bien-fondé de la même thèse que le *Confédéré* a soutenue dans son dernier n°.

Il réussit à mettre le pain complet à la mode. J'étais alors à Paris et j'ai parfaite souvenance d'avoir vu toutes les boulangeries de la grande capitale afficher sur leurs devantures une enseigne grande ou petite portant: "*Pain complet*".

Cet engouement, car c'en était un, a duré quelques jours, peut-être même quelques semaines, puis, le *Petit Journal* ayant servi d'autres vécilles à ses lecteurs, les Parisiens sont revenus à leurs premières amours et n'ont plus voulu que du pain d'une blancheur immaculée. Le "*pain complet*" avait vécu ce que vivent les articles de journaux.

Malgré la conclusion qui se dégage de ma petite histoire, je tiens à déclarer que je suis complètement d'accord avec le *Confédéré* au sujet de la valeur du pain complet et que je fais des vœux pour que son usage se généralise à Martigny et ailleurs.

Pendant que vous êtes sur ce chapitre si intéressant du pain quotidien, ne croyez-vous pas, M. le rédacteur, qu'il y aurait une utilité non moins grande -- nous sommes à Martigny -- de prôner le *pain cuit*? Car vous admettez bien avec moi que l'aliment de première nécessité, que l'on nous sert habituellement sous ce nom, a trop souvent beaucoup de peine à mériter cette qualification élogieuse.

Voyons, messieurs les boulangers, puisque le vent est à la spécialisation et que l'un de vous *affiche* le pain complet, à qui le tour pour le *pain cuit*? Je tiens une médaille, pas en chocolat, à la disposition de celui d'entre vous qui arrivera premier dans cette lutte pour le bien public.

Z.

Confédération Suisse

L'affaire de Wallenstadt

Le département militaire fédéral vient de notifier aux intéressés le résultat de l'enquête ouverte à la suite des plaintes de soldats genevois au sujet des traitements dont ils ont été l'objet pendant un cours de répétition à Wallenstadt du 10 au 26 octobre. de la part d'un certain nombre d'instructeurs et d'officiers de troupes.

L'enquête a établi le bien fondé de ces plaintes. En conséquence, les mesures disciplinaires suivantes ont

été prises contre les officiers incriminés:

1. Une réprimande sévère est adressée au major E. 2. Les autres officiers sont punis des arrêts de rigueur, savoir: le capitaine de P., 4 jours; le capitaine B., 6 jours; le lieutenant H., 6 jours; le lieutenant M., 5 jours; le lieutenant V., 2 jours. 3. Aucune mesure disciplinaire n'est prise contre le caporal B. et les soldats F., D. et G. à propos des articles publiés par eux dans les journaux postérieurement au licenciement.

Douanes — Les recettes des douanes se sont élevées: en janvier 1900, à fr. 3,256,524,79 (en janvier 1899, à fr. 3,299,330,76). Diminution de recettes en 1900, fr. 42,835,97.

Grande fête de bienfaisance

Grâce à une généreuse attention de la part de la Société anonyme du Village Suisse, il sera donné dans le Village, le 8 avril prochain, une grande fête au profit des œuvres suisses de bienfaisance à Paris. Cette fête officiellement autorisée par le commissariat général français, sera patronée par notre ministre, M. Lardy, et par toutes les dames de la colonie helvétique, qui s'occupent activement de son organisation.

Voici à ce sujet, l'extrait d'une lettre adressée par M. Lardy au Président de la Société du Village Suisse:

... Nous nous mettons courageusement à l'œuvre pour le placement des 30 à 40 mille billets que nous allons émettre au prix de 5 frs. pour toute la journée et de 2 fr. à partir de une heure de l'après-midi.

Comme l'un de vous nous le disait récemment, vous avez eu la foi en entreprenant le Village Suisse dans des circonstances incertaines et difficiles. Vous avez l'espérance de réussir et nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude d'avoir consenti à y ajouter la charité en prêtant si généreusement votre concours à nos compatriotes malheureux...

Etant donné le cadre unique dans lequel se déroulera cette kermesse: grâce au caractère d'originalité et de nouveauté qu'elle offrira aux étrangers, à sa forme patriotique et humanitaire pour les Suisses, il n'est pas douteux que le succès n'en soit éclatant et que la recette atteigne un chiffre qui fasse impression dans la mémoire de nos compatriotes miséreux à Paris.

Elevage — Un concours de petit bétail de la Suisse romande aura lieu à Bulle, les 2 et 3 mai. Le délai d'inscription expire le 1er mars. Sont admis au concours les races ovine, porcine et caprine. Les formulaires d'inscription sont fournis par le commissaire du concours, M. Aug. Barras, Bulle. (*Communiqué*)

Nouvelles des Cantons

Vaud — *Incendie dû à l'électricité*

Un violent incendie, dont on ignore la cause, mais que l'on suppose dû à un court circuit, a éclaté dans la nuit de mercredi peu après minuit dans les dépendances de l'usine de la Société d'électricité de Vevey-Montreux. On a pu maîtriser rapidement le feu, les dégâts sont cependant très considérables. Les ateliers de tôlerie, de bobinage et de menuiserie sont dévastés et présentent un aspect lamentable. Plusieurs transformateurs sont totalement abîmés; le moteur de la scie circulaire est détruit; plusieurs pièces de rechange du tramway sont endommagées. Une forte partie de bois de menuiserie, qui se trouvait au séchoir, a été détruite par les flammes.

Genève — *Un drame passionnel*

Un drame terrible s'est déroulé à Genève, dans les circonstances suivantes: Un peintre polonais, M. Ed. Trakowski, poursuivait depuis longtemps

de ses assiduités Mlle Ischy, pédicure très connue, à laquelle il avait fait plusieurs propositions de mariage. Mlle Ischy avait toujours refusé d'accéder aux désirs du peintre; celui-ci en conçut un vif ressentiment.

Dans la nuit de mardi à mercredi, après avoir essayé un nouveau refus, M. T. tira subitement un revolver de sa poche et fit feu à quatre reprises contre Mlle I. Le meurtrier tourna ensuite son arme contre lui-même et se logea une balle dans la tête.

L'état de M. T. est des plus graves; quant à Mlle I., elle est morte mercredi.

Nouvelles Étrangères

La guerre au Transvaal

Décidément les affaires des Boers ne vont pas bien dans l'Etat libre d'Orange. Si le général Cronjé, commandant en chef des troupes boers dans cette région, n'a pas été capturé, comme on l'a dit, il n'en est pas moins vrai qu'il vient d'essayer, dans les journées de dimanche et lundi, un sensible échec, près de Paardeberg, sur la Modder River, échec qui l'a amené à demander mardi un armistice, bien que les Boers aient héroïquement combattu; ils auraient été chassés dans toutes les directions, abandonnant de nombreux tués et blessés. Leurs pertes sont, de leur propre aveu, de plus de 800 hommes; celles des Anglais sont aussi très élevées.

Au Natal, on mande de Ladysmith que le bombardement de la place continue.

Une dépêche de Chieveley au *Times* du 21, dit que les Boers occupent, de l'autre côté de la Tugela, une forte position naturelle, au-dessus de Colenso et que l'escarpement des rives rend la Tugela difficile à traverser.

Névralgies tenaces

Les personnes qui souffrent de névralgies sont toutes extrêmement impressionnables, elles sont sujettes à des maux de tête fréquents, à des bourdonnements d'oreilles, à des troubles visuels, à des palpitations. Elles ont parfois la respiration difficile, les digestions mauvaises, le sommeil agité par des rêves et même des cauchemars pénibles. Ces affections diverses font de l'existence



M. Louis Moeder, d'après une photographie.

une véritable torture et jettent une perturbation sérieuse dans les fonctions générales. Cet état particulier tient à l'affaiblissement de tout le système nerveux auquel un tonique énergique pourra seul rendre la force nécessaire à dompter la maladie. Les Pilules Pink sont le remède par excellence dans ce cas et ont sur les maladies nerveuses une efficacité incontestable. Elles tonifient les nerfs, fortifient le sang et lui assurent une circulation régulière. Elles ont sur la névrose, les rhumatismes, la sciaticque, l'ataxie locomotrice, une bienfaisante influence et guériront même chez les enfants le rachitisme et la danse de Saint-Guy. Ainsi convaincus de leur efficacité, beaucoup de personnes les emploient aujourd'hui et cela avec succès. M. Louis Moeder, 10, rue du Valentin à Yverdon (canton de Vaud) a bien voulu nous communiquer dans sa lettre le résultat qu'il a obtenu.

« Je suis heureux, écrit-il, de vous annoncer ma guérison par l'emploi des Pilules Pink. Depuis longtemps, je souffrais de violentes névralgies avec toutes leurs conséquences, maux de tête, d'estomac, douleurs partout le corps, etc. Eh bien! tout cela a disparu grâce à vos pilules. Je suis aujourd'hui arrivé à l'âge de 43 ans et j'ai retrouvé, au moyen de cet excellent médicament, ma belle santé d'autrefois. »

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal pour la Suisse: MM. P. Doy et F. Cartier, droguistes à Genève. Prix: 3 fr. 50 la boîte et 17 fr. 50 les 6 boîtes, franco contre mandat-poste.

Mise au concours

Des travaux de charpente pour un bâtiment de bains et de séchoirs au fort de Savatan, près St-Maurice.

Les plans et avant-métrés, ainsi que les conditions générales et spéciales pour la soumission et l'exécution de ces travaux pourront être consultés par des entrepreneurs suisses à partir du 19 février au bureau fédéral de constructions à St-Maurice (Valais).

Les soumissions doivent être remises sous pli cacheté et affranchi au plus tard d'ici au 2 mars prochain à l'office soussigné.

Berne, le 17 Février 1900.

Bureau fédéral du génie, section des fortifications.

Mise au concours de constructions en fer

Sont mis au concours 4 lots de construction en fer pour dortoirs aux fortifications de St-Maurice.

Fonte ordinaire 5300 kg.
Fonte douce ou acier moulé 3200 "
Fer laminé 140000 "

Les quatre lots seront adjugés séparément ou en bloc.

Les soumissionnaires suisses pourront se procurer les conditions et formulaires de soumission à partir du 20 février moyennant une demande par écrit adressée à la Section des fortifications du bureau fédéral du génie à Berne.

Les dessins pourront être consultés à cet office, ainsi qu'au bureau fédéral de constructions à St-Maurice (Valais).

Les soumissions devront être remises sous pli cacheté et affranchi au plus tard le 9 mars prochain au

Bureau fédéral du génie, Section des fortifications.

Demandez les échantillons du nouvel assortiment de dessins magnifiques en

Etoffes noires

Prix bon marché

Zurich — Max Wirth

Limmattalquai 52

GAILLARD frères, Martigny-Ville

Moulin, farines, sons, boulangerie, spécialité de pain complet, pain blanc, pain bis, pain de seigle, pain tamisé, petits pains, etc.

On porte à domicile dès maintenant.

Ouverture du nouveau magasin 1 mars, maison Pillet, devant l'Eglise

Mesdames, favorisez l'industrie suisse!

LAINES Malgré la hausse énorme des j'offre encore à l'ancien prix, contre remboursement:

1 Robe, pure laine, de 6 m Crêpe	à fr.	9.-
1 " " " " 6 " Granité	à "	10.80
1 " " " " 4 ⁵⁰ " Loden suisse, en 135 cm	à "	15.75
1 " " " " 6 " Serge suisse	à "	15.-
1 " " " " 4 ⁵⁰ " drap de dames, 135 cm	à "	21.75
Les doublures nécessaires en bonne qualité	à "	4.20

Tous ces tissus, vous pouvez les avoir en noir ou en 10 teintes nouvelles. Echantillons franco par retour. Marchandises contre remboursement et franco depuis fr. 20.-

Dépôt de fabrique PH. GEELHAAR à BERNE
40 — rue de l'Hôpital — 40 (H5353Y)

..Chocolat Kohler.., chocolat au lait ..Chocolat au Tropic..

CHOCOLAT KOHLER

LAUSANNE (SUISSE)

Ver solitaire

C'est avec plaisir que je viens vous annoncer ma guérison, que je dois à votre traitement par correspondance. L'application de votre excellent procédé, tout-à-fait inoffensif pour la santé a eu le résultat désiré, et en quatre heures j'ai été délivré d'un ver solitaire de 19 mètres de longueur et accompagné de la tête. Je vous remercie sincèrement de tous vos bons soins. Je recommanderai votre procédé à mes connaissances, chaque fois que l'occasion s'en présentera. Mlle Alice Hautier. Le juge de paix du cercle de Romainmôtier atteste la vérité du fait ci-dessus énoncé et de la signature d'Alice Hautier, J. Luquens, juge de paix. Adresse: „Policlinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris."

A vendre

faute de place et à bas prix une machine à peler les légumes (pour un hôtel ou grand restaurant), un milieu de table (ornement forme coquillage) et une machine à calculer. S'adresser à L. Chalet, ag. d'aff. à Montreux. 5-1

Maison de Tissus et Confections

offrant de grandes facilités de paiement, demande un

bon représentant

pour la contrée. Forte remise. Adr. offres avec références sous chiffre L. 1846 L. à l'agence de publicité Haassenstein & Vogler, Lausanne.

On demande pour le 1er Mars une fille connaissant bien la cuisine et ayant l'expérience de tous les travaux d'un ménage. Bonnes recommandations exigées. Gage 30 fr. S'adresser à LANDRY, confiseur, rue Centrale 3, Lausanne.

BRODERIES

Une fabrique de broderies cherche pour la vente de ses articles des personnes solvables et respectables ayant un grand nombre de connaissances.

Offres sous chiffre L.924Z à l'agence de publicité HAASENSTEIN & VÖGLER Zurich. 2-1

Grands avantages offerts par l'achat direct de chaussures, chez

M. H. Brühlmann-Huggenberger Winterthour

Forts souliers, travail, dames, dep. 5.50
Hautes bottines, dames .. 6.-
Forts souliers, travail, hommes .. 6.-
Hautes bottines, hommes .. 8.-
Souliers filles, numéros 26-29 .. 3.50
Souliers garçons, n° 30-34 .. 5.-

Tout ce qui ne convient pas est échangé franco par retour du courrier. Envoi contre remboursement.

Demandeur riche Prix-courant illustré.

Cuisinières, sommelières, filles pour ménages, bonnes d'enfants, domestiques et vachers sont demandés de suite par l'Agence Commerciale à Monthey.

Domestique de campagne sachant traire est demandé, entrée immédiate. S'adresser Hotel des Alpes, St-Maurice. 2-1

Une jeune fille

pourrait entrer comme apprentie Blanchisseuse et Repasseuse de suite chez Mme EGLI, quai de la Veveyse 10, Vevey, Vaud. 2-1

ALLUMETTES

en tous genres telles que Allumettes Phosphoribues

Allumettes Vulcan

Allumettes, suédoises sont livrées en 1er qualité, bon marché par G. Fischer, Fehraltort Fabrique d'allumettes chimiques Fondée en 1860 Demandez le prix-courant.

Billes de sapin

arolle, plane, poirier, cerisier, billes et branches de noyer sont achetées au comptant par H. JAQUET, Manufacture de bois ouvrés, à Bex. 6-3

FRÈRES MARISTES

Solution de Bi-Phosphate de CHAUX Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)

30 ans de succès, contre scrofule, débilité, ramollissement, carie des os.

Maladies des voies respiratoires. Spécialement recommandée pour convalescents enfants et jeunes filles, excite l'appétit, facilite la digestion.

Prix: 3 fr. le 1/2 litre, 5 fr. le litre. (Notice franco).

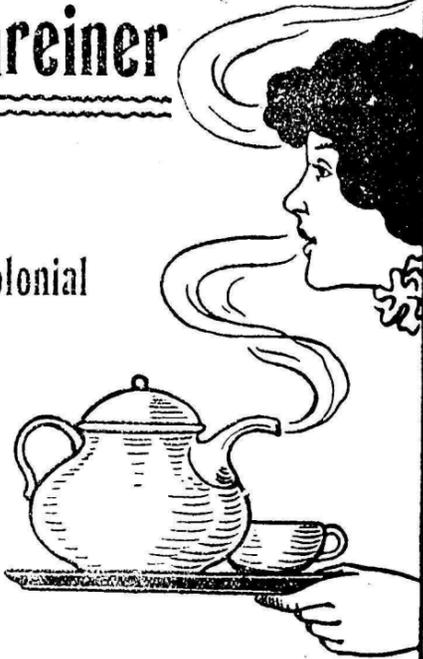
Dépôt gén. chez M. J. Bousser, r. du Rhône, 108, Genève.

Vente au détail dans les pharmacies: G. Morand, à Martigny-Ville, Xavier Zimmermann, à Sion, Louis Rey, à St-Maurice. M. Carraux, à Monthey, Eph. Joris, à Orsières, Ch. Joris, à Martigny-Bourg.

Le Café de Malt

Kathreiner

s'emploie additionné au café colonial dans chaque cuisine, parcequ'il possède le meilleur arôme.



Vitrauphanie

Papiers peints transparents pour coller sur vitrages.

En vente à

l'Imprimerie Commerciale, Martigny

DIALYSÉS GOLAZ

Nouveaux remèdes végétaux liquides préparés avec les plantes fraîches des Alpes suisses. Ces remèdes de la Nature sont actifs, digestes et agréables à prendre. Leur emploi est sans danger.

DIALYSÉ GOLAZ STOMACHIQUE Fl. Fr. 1 — et 2 —
Contre les digestions difficiles, maux d'estomac, perte d'appétit.

DIALYSÉ GOLAZ DEPURATIF Fl. Fr. 1 — et 2 —
Contre les maladies de la peau, dartres, boutons, sang malade.

DIALYSÉ GOLAZ PECTORAL Fl. Fr. 1 — et 2 —
Contre la toux, rhume négligé, catarrhe, maladie de poitrine.

DIALYSÉ GOLAZ ANTIANÉMIQUE Fl. Fr. 1 — et 2 —
Contre l'anémie du sang et du système nerveux, pâles couleurs, lassitude.

DIALYSÉ GOLAZ ASTRINGENT Fl. Fr. 1 — et 2 —
Contre les dérangements, diarrhée, maux de ventre

DIALYSÉ GOLAZ pour la guérison de la COQUELUCHE
Sans poison, et sans aucun danger même pour les bébés.

Nombreuses attestations de guérisons. Fl. à Fr. 3 50
En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt pour Martigny: Pharmacie LOVEY; Sion: Pharmacies BICHSEL & FAUST. (H300L) 215

Maladie des poumons

Pendant 15 ans j'ai été tourmenté par une maladie des poumons avec toux, expectoration, lassitude, maux de tête, apreté dans le cou, rhumes de cerveau et maux d'estomac fréquents. Ce qui m'inquiétait le plus, c'était l'expectoration sanguinolente à laquelle j'étais sujet ainsi que l'extrême fatigue que j'éprouvais. Après avoir essayé des traitements divers ordonnés par d'autres médecins, sans trouver de soulagement, j'ai écrit à la Policlinique privée de Glaris. Des certificats de cures réalisées par cet établissement et que des journaux avaient reproduits, m'avaient engagé à tenter encore cette démarche. L'institut de Glaris m'a alors donné ses soins par correspondance et a réussi à me guérir. Tous les symptômes indiqués ci-haut ont disparu, il en est de même de l'expectoration sanguinolente; je me sens frais et dispos et puis de nouveau m'occuper de mon métier de scieur sans éprouver de fatigue. Je sais qu'il y a un grand nombre de poitrinaires qui ne savent où trouver de soulagement à leurs maux, aussi est-ce à leur intention que je publie le présent certificat. Rain. Biran p. Langnau (Berne), le 2 Novembre 1897. Gottlieb Zürcher. La signature ci-haut est reconnue réelle et a été légalisée par: J. Gerber, secrétaire communal, Langnau, le 2 Novembre 1897. Adresse: „Policlinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris."

En 2-8 jours les gottres et toute grosseur au cou disparaissent! 1 flac. à fr. 2 de mon eau antigottreuse suffit. Mon huile pour les oreilles guérit tout aussi rapidement boutons, nœuds et dureté d'oreilles. 1 flac. fr. 2. S. Fischer, méd. prat. à Gub. (Appenzell A. O.)

CHOCOLAT PH. SUGHARD ACACAO SOLUBLE EXCELLENTE QUALITÉ MODÉRÉS PRIX SETROUVE PARTOUT.